



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

19 MARS 1984

Decisione

466

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AU CONSEIL FÉDÉRAL

Distribution

est pas destinée

à la Presse

Berne, le 27 février 1984

Message concernant la continuation de la  
Ouverture d'un crédit de programme de 1'800 millions de francs  
pour la continuation de la coopération technique et de l'aide  
financière en faveur des pays en développement

Vu la proposition du DFAE du 27 février 1984

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

Le message prévoyant l'ouverture d'un crédit de programme  
de 1'800 millions de francs pour la continuation de la coopé-  
ration technique et de l'aide financière en faveur des pays  
en développement est approuvé.

Publication:

Feuille Fédérale

Pour extrait conforme

Le Secrétaire

Protokollauszug an:

ohne /  mit Beilage

ZK	Dep.	Anz.	Akten
	EDA	6	-
	EDI		
	EJPD		
	EMD		
X	EFD	7	-
X	EVD	5	-
	EVED		
	BK	4	-
X	EFK	1	-
X	Fin Del	2	-





DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AU CONSEIL FEDERAL

Distribuée  
N'est pas destinée  
à la Presse

Berne, le 27 février 1984

Message concernant la continuation de la  
coopération technique et de l'aide financière  
en faveur des pays en développement

---

1. Nous vous soumettons ci-joint le projet d'un message concernant l'ouverture d'un crédit de programme d'une durée minimale de 3 ans pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement. Ce crédit de programme, d'un montant de 1800 millions de francs, devrait entrer en vigueur le 1er novembre 1984 et nous permettre de prendre les engagements nécessaires à la poursuite de nos activités de coopération technique et d'aide financière bilatérales et multilatérales au moins jusqu'au 31 octobre 1987. Il fera suite au crédit de programme de 1650 millions de francs ouvert le 8 décembre 1980 pour une période de trois ans au moins, lequel nous permettra de procéder à des engagements jusqu'à la fin du mois d'octobre 1984 environ.

Le montant du crédit de programme proposé est fondé sur le budget 1984 et sur le plan financier de la Confédération pour les années 1985 à 1987 (Programme complémentaire compris). Les versements que nous serons en mesure d'effectuer au cours de cette période au titre des projets et programmes de coopération technique et d'aide financière sont déterminés par ce plan financier. Le montant des engagements que nous devons contracter pour permettre la réalisation de ces projets et de ces programmes sera, de son côté, nécessairement plus élevé que les sommes qui seront dépensées au cours de ces trois années; en effet, les accords qui les concernent porteront sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, s'étendant donc au-delà de la durée de validité du crédit de programme. Une part substantielle des engagements que nous aurons pris entre le 1er novembre 1984 et le 31 octobre 1987 se traduira en dépenses effectives bien au-delà de cette dernière date.

## 2. Augmentation de l'aide publique au développement (APD) de la Suisse

Dans le Rapport du Conseil fédéral sur les grandes lignes de la politique gouvernementale pour la législature 1983-87 figure l'intention de continuer d'accorder une priorité élevée à l'aide publique au développement et de consacrer à cette tâche des fonds accrus. Au cours de la législature précédente il n'avait pas été possible d'accroître le volume de l'APD de la Suisse autant que le Conseil fédéral l'avait souhaité afin de rapprocher ce volume, vers le milieu des années 1980, de la moyenne des pays industrialisés (0,35 % du PNB). La situation difficile des finances fédérales, ainsi que la volonté de rétablir progressivement l'équilibre budgétaire, ont été la cause de ce ralentissement.

Après réduction linéaire de 10 %, déjà décidée par le Parlement pour 1985 et proposée pour les années 1986 et 1987 dans le "Message à l'appui des mesures d'économie 1984 (Programme complémentaire)", les montants d'APD s'établiront comme suit:

1985	:	648	millions de francs	(0,27% du PNB)
1986	:	715	millions de francs	(0,28% du PNB)
1987	:	795	millions de francs	(0,31% du PNB)

C'est ce dernier objectif qui a été inscrit dans le Rapport sur les grandes lignes de la politique gouvernementales pour la législature 1983-1987.

Malgré des progrès indéniables dont les pays en développement peuvent faire état depuis l'accession à l'indépendance de la grande majorité des colonies, la situation de ces pays reste préoccupante. Ils se trouvent certes dans des situations fortement différenciées selon qu'ils ont une économie déjà relativement intégrée au commerce mondial ou qu'ils appartiennent au groupe des pays les moins avancés qui dépendent presque exclusivement de leur secteur primaire.

Les difficultés que rencontre la plupart des pays en développement sont d'ordre structurel; elles tiennent par exemple au fait que ces pays ont hérité bien souvent d'une économie axée sur un ou deux produits d'exportation (produits du sous-sol ou agricoles) dont les cours, ces dernières années, ont brutalement fluctué, avec de fortes tendances à la baisse.

L'interdépendance des pays industrialisés du nord et des pays en développement du sud a pu permettre à certains de ces derniers de tirer parti de la division internationale du travail; elle a toutefois contribué à rendre les économies des pays en développement plus vulnérables aux fluctuations de la conjoncture mondiale. Ainsi, les deux chocs pétroliers et la récession mondiale, depuis 1980, ont contribué à la dégradation de la situation économique et sociale de nombreux pays du

tiers monde. La plupart d'entre eux ont dû avoir recours à un endettement massif pour assurer leurs importations d'énergie et de biens d'investissement essentiels; le service de leur dette (d'autant plus lourd que les taux d'intérêt sont actuellement élevés) a contribué à creuser le déficit de leur balance des paiements.

Dans ces circonstances difficiles, l'aide publique au développement (APD) a, plus que jamais, un rôle indispensable à jouer, en particulier dans les pays à faible revenu qui connaissent des difficultés souvent insurmontables à satisfaire les besoins élémentaires de leurs populations et à tenir à flot une économie fragile. Le message ci-joint décrit cette situation aussi complexe que dramatique et en explique les raisons. Il montre aussi qu'il serait possible, avec des moyens accrus, de mettre ces pays en mesure de faire face aux problèmes les plus urgents et d'accélérer le processus de développement qui, à terme, leur permette de maîtriser seuls les difficultés rencontrées.

Tâche essentielle de la communauté internationale, l'APD permet aux pays industrialisés de manifester leur solidarité avec les pays en développement. Il y va également de notre intérêt économique d'accroître le volume de notre APD: l'économie suisse étant fortement tournée vers l'extérieur, la prospérité de notre pays est fonction de la santé de l'économie mondiale, donc aussi de celle des pays en développement.

Au nombre des autres raisons militant en faveur d'un accroissement de l'APD de la Suisse, le message retient le souci de préserver notre environnement: l'équilibre écologique du globe est en effet indivisible et le dénuement de larges couches de population dans les pays du tiers monde se traduit, au prix d'un amenuisement du patrimoine naturel, par une pression très forte sur les ressources naturelles, tels le bois ou les sols arables.

Les considérations d'ordre politique, enfin, nous semblent essentielles. La misère et l'injustice qui affectent les populations de nombreux pays sont susceptibles d'accroître les tensions internes. Sur le plan international, la brèche croissante qui sépare les riches des pauvres constitue une menace pour la paix et la sécurité du monde, donc pour celles de notre pays.

### 3. Plan financier de l'aide publique au développement

Le tableau ci-dessous indique, pour les diverses formes de notre APD, les montants prévus au plan financier arrêté par le Conseil fédéral le 18 janvier 1984.

#### Budget 1984 et Plan financier 1985/87 pour l'aide publique au développement (APD) de la Confédération

En millions de francs

		Budget		Plan financier		Total 1985/87
		1984	1985	1986	1987	
Coopération technique et aide financière	1)	370,7	391,7	430,2	488,4	1310,3
Aide humanitaire et aide alimentaire	2)	121,8	131,4	142,1	160,7	434,2
Mesures de politique économique et commerciale	3)	83,2	111,2	128,5	130,1	369,8
Participation au capital des banques régionales de développement	4)	8,0	11,0	11,0	13,0	35,0
Bourses universitaires	5)	3,0	3,2	3,6	3,7	10,5
APD relevant de crédits de programme		586,7	648,5	715,4	795,9	2159,8
Dépenses administratives comptabilisées au titre de l'APD		15,5	16,3	17,1	18,0	51,4
TOTAL APD de la Confédération		602,2	664,8	732,5	813,9	2211,2
APD en pourcentage du PNB		0,27	0,28	0,30	0,31	

Sources: Budget 1984 selon l'AF du 14.12.1983 et après réduction supplémentaire de 12 millions de francs pour l'APD proposée le 25.1.1984.

Plan financier 1985-87 au 18.1.1984 et après réductions linéaires de 10% d'ores et déjà décidées pour 1985 et proposées dans le cadre du "Programme complémentaire d'économies" dès 1986.

Les engagements correspondants sont à la charge de divers crédits de programme (la numérotation renvoie aux notes dans le tableau):

- 1) Celui de 1650 millions de francs ouvert le 8 décembre 1980 pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière (auquel le crédit de programme faisant l'objet de la présente proposition fait suite);

- 2) Celui de 360 millions de francs pour la continuation de l'aide humanitaire internationale (AF du 3.12.1981).
- 3) Celui de 350 millions de francs concernant le financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement (AF du 14.7.1981). Ce crédit a été augmenté de 100 millions de francs (AF du 14.3.1983) dans le cadre du programme de relance visant au renforcement de l'économie suisse.
- 4) Celui concernant la participation de la Suisse à l'augmentation du capital des Banques asiatique, interaméricaine et africaine de développement (AF du 26.9.1979).
- 5) Celui concernant l'octroi de bourses à des étudiants étrangers en Suisse (AF du 19.12.1980, modifié le 7.10.83).

A la fin 1984 ou au début 1985 il sera sans doute nécessaire de soumettre au Parlement une demande d'ouverture d'un nouveau crédit de programme d'aide humanitaire et d'aide alimentaire, l'actuel crédit arrivant à échéance. Une demande analogue concernant la participation de la Suisse à de nouvelles augmentations du capital des banques régionales de développement sera l'objet d'une décision du Conseil fédéral au printemps 1984 et de l'envoi d'un message aux Chambres.

#### 4. Durée, montant et répartition du crédit de programme

Objets de la présente demande de crédit de programme, la coopération technique et l'aide financière constituent, quant au volume, le volet le plus important de notre APD. Compte tenu de la progression de celle-ci prévue au plan financier, nous proposons l'ouverture à partir du 1er novembre 1984 et pour une durée de 3 ans au moins, d'un crédit de programme d'un montant légèrement supérieur au précédent: 1800 millions de francs (1980: 1650 millions). Selon nos estimations, ce montant suffira à assurer les engagements jusqu'au 31 octobre 1987 environ. Il permettra de poursuivre les actions en cours et la collaboration avec les organisations internationales ainsi que de prendre des engagements pour de nouvelles actions.

Nous continuerons de donner la préférence à la coopération technique et l'aide financière bilatérales, tout en participant de manière adéquate à l'action des organismes multilatéraux d'assistance technique et de financement. Il n'est pas envisagé d'apporter des modifications importantes à la distribution entre coopération technique et aide financière bilatérales, formes de coopération que, de plus en plus, nous faisons intervenir conjointement.

Comme par le passé, notre aide s'orientera principalement vers les pays à faible revenu: 70 % des engagements environ seront pris en leur faveur. L'effort entrepris en faveur des pays les moins avancés sera poursuivi, voire intensifié. Géographiquement, nous répartirons entre l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine notre action au titre de la coopération technique et de l'aide financière dans les mêmes proportions que par le passé. Compte tenu de la situation particulièrement critique qui prévaut en Afrique au Sud du Sahara, cette région restera le premier destinataire de notre aide.

##### 5. Effets sur l'état du personnel et sur l'organisation des services intéressés de l'administration

L'augmentation souhaitable du volume de l'aide publique au développement, en particulier des crédits alloués aux projets et programmes de coopération technique et d'aide financière, provoque un accroissement des tâches des services intéressés de l'administration (en l'occurrence, la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire - DDA). Dans ce dernier service la charge de travail est devenue très lourde. Selon l'état du personnel, la DDA disposait, pour ses activités au titre de la coopération technique et de l'aide financière, de 101 1/2 postes de collaborateurs à la Centrale et dans ses bureaux de coordination en 1973, alors que le volume des dépenses gérées était de quelque 80 millions de francs; en 1983, 122 1/2 collaborateurs (+20%) ont géré près de 360 millions (+ 350%).

Des efforts permanents de décentralisation et de remise en régie de ces projets à des organisations extérieures à la DDA sont et seront encore entrepris, mais la poursuite de cette décentralisation connaît elle-même des limites et provoque de toute manière un certain volume de travail si la qualité reste l'objectif principal, comme nous le souhaitons. Le recours à des méthodes de travail modernes (informatique, traitement de texte pour ne citer que celles-là) a certes déployé certains effets positifs, mais il ne peut influencer que marginalement le volume des tâches à accomplir à la Centrale, eu égard à la spécificité de chaque action de développement et à la diversité des contextes. L'aide aux plus pauvres comme celle accordée à des secteurs d'intervention plus avancés (projets universitaires, par exemple) ne se laisse pas enfermer dans des schémas susceptibles d'être répétés sans qu'un soin particulier puisse être voué aux ajustements de ces actions au contexte dans lequel elles s'inscrivent.

La charge de travail va donc croître encore au cours des années à venir. Nous entendons maintenir la qualité de la préparation, de la réalisation, du suivi et du contrôle des actions entreprises ou cofinancées grâce au crédit demandé.

Pour être en mesure de gérer de façon efficace et conforme aux objectifs le volume croissant de fonds affectés à la coopération technique et l'aide financière, nous serons amenés à prendre ou à proposer de nombreuses mesures relatives en particulier à la rationalisation de l'organisation et des méthodes de travail. Un des objectifs que nous nous fixons à cet égard est une augmentation appropriée des effectifs du personnel de la DDA. A cette fin seront mises à profit toutes les possibilités de transferts de postes internes à l'administration. Si ces mesures devaient s'avérer insuffisantes, nous pourrions soumettre au Parlement une demande d'accroissement de l'effectif autorisé dans le cadre des propositions de budget annuelles.

#### 6. Contenu du message

Dans le premier chapitre du présent message, nous rappelons la situation des pays en développement et les composantes essentielles des relations Nord/Sud. Au chapitre 2, nous examinons les caractéristiques principales de la politique suisse de coopération au développement et exposons les raisons pour lesquelles nous estimons nécessaire de poursuivre notre effort pour accroître substantiellement notre aide publique au développement.

Au chapitre 3, nous décrivons comment notre aide bilatérale est gérée et comment elle s'efforce d'aider les pays partenaires à améliorer les conditions de vie de leurs populations. Le chapitre 4 est consacré à l'examen de l'aide multilatérale. Nous faisons ensuite rapport, au chapitre 5, sur l'utilisation du précédent crédit de programme. Le chapitre 6 décrit comment nous comptons utiliser le futur crédit de programme. Les chapitres 7 et 8 traitent des bases légales de notre projet, du montant de crédit de programme demandé ainsi que des conséquences financières et des effets sur l'état du personnel qu'aura l'arrêté que nous vous proposons d'approuver.

#### 7. Position de la Commission consultative de la coopération internationale au développement

Conformément à son mandat, fixé à l'art. 14 de la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale du 19 mars 1976, la Commission consultative de la coopération internationale au développement a discuté des grandes lignes du message que nous vous soumettons. Elle l'a fait lors de sa séance du 14 novembre 1983 et les a approuvées. Il a été tenu compte des avis exprimés par les membres de la Commission consultative, que ce soit sur le contenu souhaitable du message du Conseil fédéral aux Chambres ou sur la durée et le montant du crédit de programme proposé.



## 8. Résultat des discussions avec les services intéressés

Office fédéral des affaires économiques extérieures: d'accord  
Office fédéral du personnel: d'accord  
Administration fédérale des finances: d'accord

## 9. Proposition

Nous vous proposons en conséquence de prendre la décision suivante:

1. Le message prévoyant l'ouverture d'un crédit de programme de 1800 millions de francs pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement est approuvé.
2. Ce message sera transmis à l'Assemblée fédérale



Pierre Aubert

A insérer dans la feuille fédérale

Pour co-rapport:

Département de l'économie publique  
Département des finances

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Fir de 58.51222  
 vom 13. MRZ 1954

Berne, le 14 mars 1954

AU CONSEIL FÉDÉRAL

CO - RAPPORT

Message concernant la continuation de la  
 Ouverture d'un crédit de programme de 1'800 millions de francs  
 pour la continuation de la coopération technique et de l'aide  
 financière en faveur des pays en développement

1. L'aide publique au développement est une tâche importante  
 Vu la proposition du DFAE du 11.12.53 relative à la coopération technique extérieure que de  
 Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est décidé  
 d'une priorité élevée. Elle est la manifestation tangible  
 de la solidarité qui doit guider notre politique extérieure.

décidé

2. La coopération technique et l'aide financière, dont il est  
 1. Le message prévoyant l'ouverture d'un crédit de programme  
 de 1'800 millions de francs pour la continuation de la coopé-  
 ration technique et de l'aide financière en faveur des pays  
 en développement est approuvé.  
 2. Ce message sera transmis à l'Assemblée fédérale

3. Nous appuyons pleinement la proposition du DFAE à l'appui  
 du Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière, bilatérale, en faveur des pays en développement.  
 Pour extrait conforme  
 Le Secrétaire

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

*H. J. J. J.*



2301.6

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Für die BR.-Sitzung  
 vom 19. MRZ. 1984

Berne, le 14 mars 1984

Distribuée

AU CONSEIL FEDERAL

C O - R A P P O R T

Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement. Proposition du DFAE du 27 février 1984.

- Aufgrund des Antrages des ZDA vom 1. März 1984  
 Aufgrund der Ergebnisse des Räteberichtverfahrens
1. L'aide publique au développement est une tâche importante aussi bien de notre politique économique extérieure que de notre politique étrangère et doit continuer à bénéficier d'une priorité élevée. Elle est la manifestation tangible de la solidarité qui doit guider notre politique extérieure.
  2. La coopération technique et l'aide financière, dont il est question dans le présent Message constituent la plus grande partie de l'effort d'aide au développement de la Confédération. A côté de son rôle sur le plan extérieur, la coopération au développement revêt une importance non négligeable pour notre pays, par les retombées économiques qui en résultent.
  3. Nous appuyons pleinement la proposition du DFAE à l'appui du Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière, bilatérale et multilatérale, en faveur des pays en développement.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

H. Jung